
☎ : 05.55.51.70.60
Fax : 05.55.51.87.88
Mail : ifsi.chgueret@sil.fr

MODALITES D'ADMISSION EN INSTITUT DE
FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU
CENTRE HOSPITALIER DE GUERET

*selon l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission à la formation
conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant*

ANNEE 2021



INFORMATIONS

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible par les voies suivantes :

- 1- La **formation initiale** : pour tous les candidats âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation sans limite d'âge supérieur. Aucune condition de diplôme n'est requise.

- 2- La **formation professionnelle continue** : pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonctions en cette qualité. La sélection est organisée par leur employeur.

- 3- La **validation des acquis de l'expérience professionnelle**.

Remarque :

- Cette sélection ne concerne pas les élèves souhaitant revalider une ou plusieurs unités de formation. Pour toute information à ce sujet, le candidat doit directement s'adresser au secrétariat de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé.

Attention :

L'**admission définitive** dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée :

- A la production, **au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

- A la production, **au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination** prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

MODALITES DE SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury **sur la base d'un dossier et d'un entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.



En raison de la situation sanitaire, ces modalités de sélection sont susceptibles d'être modifiées :

L'entretien pourrait être supprimé. La sélection des candidats serait alors effectuée par un jury **sur la base de l'examen du dossier de candidature.**

Pour la sélection 2021 :

Le nombre de places ouvertes aux candidats est fixé à **100** comprenant les places des candidats relevant de la formation professionnelle continue.

MODALITES D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions

Jeudi 04 février 2021

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site internet : www.ch-gueret.fr dans la rubrique IFSI/IFAS - IFAS - Sélection 2021 ou le cas échéant, ils peuvent être envoyés aux candidats à réception d'une demande écrite accompagnée d'une enveloppe format A4, affranchie à 1,90 €.

Toute demande écrite doit être envoyée à :

**Institut de Formation aux Métiers de la Santé
Service Concours
26 Chemin des Amoureux - 23000 GUERET**

Date de clôture des inscriptions

Vendredi 04 juin 2021

Attention : aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture.

Frais d'inscription à la sélection

Les frais d'inscription à la sélection sont gratuits.

Retour des dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription doivent être envoyés **uniquement par courrier** en recommandé avec accusé de réception jusqu'au **vendredi 04 juin 2021 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Institut de Formation aux Métiers de la Santé
Service Concours
26 Chemin des Amoureux - 23000 GUERET**

Seuls les dossiers des candidats renvoyés **complets et dans les délais** seront examinés.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Liste des pièces à fournir

- La fiche d'inscription dûment remplie (ci-jointe) comportant deux photos d'identité récentes àagrafer aux emplacements prévus.
- La fiche de renseignements dûment remplie (ci-jointe).
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité, ou du passeport, ou de la carte de séjour, ou de la carte de résident **en cours de validité**.
- Une lettre de motivation **manuscrite**.
- Un curriculum vitae.
- Un document **manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document n'excède pas deux pages**.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes étrangers ou titres traduits en français (attestation Enic-Naric).
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- Tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, ...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

CALENDRIER PREVISIONNEL

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Jeudi 04 février 2021
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	Vendredi 04 juin 2021 à minuit
AFFICHAGE DES RESULTATS	Lundi 21 juin 2021 à 14 heures

Les résultats seront affichés à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Guéret et publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Chaque candidat sera informé personnellement **par écrit** de ses résultats. Il disposera d'un délai de **sept jours ouvrés** pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les **droits d'inscription à l'entrée en formation** s'élèvent à **100,00 €** exigibles au moment de la validation de l'inscription. Ce règlement s'effectue **par chèque bancaire à l'ordre de la Trésorerie Santé Publique**.

Attention : ce chèque est non remboursable en cas de désistement.

Attention :

Dans le contexte actuel des difficultés d'acheminement des courriers, il est fortement conseillé aux candidats de consulter la liste d'admission le lundi 21 juin 2021 sur le site internet : www.ch-gueret.fr dans la rubrique IFSI/IFAS - IFAS - Sélection 2021 ou le cas échéant, sur le panneau d'affichage de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé.